



Distr. générale
13 septembre 2017

Français
Original : anglais



Programme des Nations Unies pour l'environnement

**Conférence des Parties à la Convention de Vienne
pour la protection de la couche d'ozone
Onzième réunion**

Montréal (Canada), 20-24 novembre 2017

Point 5 b) de l'ordre du jour provisoire du segment préparatoire*

**Questions relatives à la Convention de Vienne :
état du Fonds général d'affectation spéciale destiné
à financer des activités de recherche et d'observations
systématiques au titre de la Convention de Vienne**

Fonds général d'affectation spéciale destiné à financer des activités de recherche et d'observations systématiques au titre de la Convention de Vienne

Note du Secrétariat

Introduction

1. La présente note donne un aperçu des questions liées au Fonds général d'affectation spéciale destiné à financer des activités de recherche et d'observations systématiques au titre de la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone (le « Fonds d'affectation spéciale »). Les questions sont présentées dans l'ordre suivant : la section A contient des informations générales sur l'établissement, la durée et les arrangements institutionnels du Fonds d'affectation spéciale, et les sections B, C et D font le point sur l'état actuel du Fonds d'affectation spéciale et les activités relevant de sa compétence. La section E, ainsi que l'annexe, présentent une stratégie à long terme et un plan d'action à court terme pour le Fonds d'affectation spéciale, tels qu'élaborés par le Comité consultatif pour le Fonds d'affectation spéciale créé par la décision X/3 de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne à sa dixième réunion, en novembre 2014.

2. Les objectifs et activités du Fonds d'affectation spéciale concernant la recherche et les observations systématiques sont au cœur des travaux menés par les Directeurs de recherches sur l'ozone des Parties à la Convention de Vienne, en raison non seulement de leur mandat au titre de la Convention de Vienne mais aussi de leurs responsabilités nationales. Les Directeurs de recherches sur l'ozone ont examiné l'état et les activités du Fonds d'affectation spéciale, ainsi que les travaux du Comité consultatif, à leur dixième réunion, tenue à Genève du 28 au 30 mars 2017. Sur la base de cet examen, les Directeurs de recherches sur l'ozone ont formulé plusieurs recommandations, qui figurent dans le rapport de cette réunion¹ et ont été reproduites dans le document UNEP/OzL.Conv.11/5 pour examen par la Conférence des Parties à la Convention de Vienne à sa onzième réunion. Parmi les autres questions devant être examinées par les Parties figurent la stratégie à long terme et le plan

* UNEP/OzL.Conv.11/1-UNEP/OzL.Pro.29/1.

¹ <http://conf.montreal-protocol.org/meeting/mop/cop11-mop29/presession/Background-Documents/10ORM-REPORT.pdf>.

d'action à court terme du Fonds d'affectation spéciale, mis au point par le Comité consultatif comme suite à la dixième réunion des Directeurs de recherches sur l'ozone.

A. Établissement, durée et arrangements institutionnels du Fonds d'affectation spéciale

1. Établissement du Fonds d'affectation spéciale

3. Par sa décision VI/2, la Conférence des Parties à la Convention de Vienne a, à sa sixième réunion tenue en novembre 2002, prié le Programme des Nations Unies pour l'environnement, en consultation avec l'Organisation météorologique mondiale (OMM), de créer un Fonds extrabudgétaire destiné à recevoir des contributions volontaires des Parties et des organisations internationales en vue de financer certaines activités de recherche et d'observations systématiques relatives à la Convention dans les pays en développement et les pays à économie en transition.

4. L'objectif principal du Fonds d'affectation spéciale était, conformément à ladite décision, de fournir un appui complémentaire à l'entretien et à l'étalonnage des stations au sol existantes de la Veille de l'atmosphère globale chargées de surveiller la colonne d'ozone, les courbes de répartition de l'ozone et le rayonnement ultraviolet dans les pays en développement et les pays en transition, pour assurer une couverture géographiquement équilibrée. La décision indiquait en outre qu'il fallait envisager d'appuyer d'autres activités recensées par les Directeurs de recherches sur l'ozone, en consultation avec les Coprésidents du Groupe de l'évaluation scientifique et du Groupe de l'évaluation des effets sur l'environnement, pour améliorer le réseau d'observations et la recherche.

5. Conformément à cette décision, le Fonds d'affectation spéciale a été créé en février 2003. En septembre 2005, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, représenté par le Secrétariat de l'ozone et l'OMM ont signé un mémorandum d'accord sur les arrangements institutionnels pour la prise de décisions concernant l'allocation de fonds au Fonds d'affectation spéciale, qu'ils ont présenté à la Conférence des Parties à la Convention de Vienne à sa septième réunion en décembre 2005. Les Parties ont prié le Programme des Nations Unies pour l'environnement et l'OMM de poursuivre leur coopération en ce qui concerne le Fonds d'affectation conformément aux termes de ce mémorandum, étant entendu que cet accord pourrait être modifié le cas échéant pour répondre à l'évolution des besoins et des conditions.

2. Durée du Fonds d'affectation spéciale

6. Le Fonds d'affectation a été créé en février 2003 avec un mandat d'une durée de cinq ans venant à échéance le 31 décembre 2007. Dans la décision VII/2, adoptée par la Conférence des Parties à la Convention de Vienne à sa septième réunion tenue en décembre 2005, le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement était prié de prolonger le Fonds d'affectation jusqu'au 31 décembre 2015. En 2007, le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement a approuvé cette prorogation². Dans la décision X/3 adoptée par la Conférence des Parties à sa dixième réunion tenue en novembre 2014, le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement était prié de prolonger le Fonds d'affectation jusqu'au 31 décembre 2020. Toutefois, en mai 2016, à sa deuxième session, l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement n'a approuvé la prorogation du Fonds d'affectation que jusqu'au 31 décembre 2019³, fondant son calcul sur le cycle triennal qui régit les Fonds d'affectation spéciale similaires administrés par le Programme des Nations Unies pour l'environnement. Le Secrétariat a depuis reçu confirmation du Directeur exécutif qu'il était prévu que la demande de prolongation du Fonds d'affectation spéciale jusqu'à la date demandée par la Conférence des Parties dans la décision X/3 (31 décembre 2020) soit soumise à l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement pour approbation à sa troisième session qui se tiendra du 4 au 6 décembre 2017.

7. Le Secrétariat a élaboré une décision générique tendant à proroger le Fonds d'affectation spéciale jusqu'au 31 décembre 2026 (UNEP/OzL.Conv.11/3-UNEP/OzL.Pro.29/3, section III, projet de décision XI/[BB]), sur la base du cycle triennal des réunions de la Conférence des Parties et des sessions biennales de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement qui approuveront la prorogation. Il appartient toutefois aux Parties de décider d'une date de clôture qui convienne. Conformément à la décision que prendront les Parties à la présente réunion, le Secrétariat prendra les mesures voulues pour s'assurer que la demande concernant une éventuelle prorogation du Fonds

² Décision 24/10 du Conseil d'administration sur la gestion des fonds d'affectation spéciale et des contributions à des fins déterminées, par. 5 a) xvi).

³ Résolution 2/23 de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement sur la gestion des fonds d'affectation spéciale et des contributions à des fins déterminées, section II, par. 6 bb).

d'affectation spéciale sera examinée par l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement à sa troisième session en décembre 2017.

3. Comité consultatif pour le Fonds d'affectation spéciale

8. Dans la décision X/3, adoptée par la Conférence des Parties à la Convention de Vienne en 2014, le Secrétariat de l'ozone était prié de pressentir l'Organisation météorologique mondiale en vue d'établir un comité consultatif pour le Fonds d'affectation spéciale, qui serait chargé :

- a) De définir une stratégie à long terme, assortie d'objectifs et de priorités, compte tenu des quatre objectifs globaux arrêtés par les Directeurs de recherches sur l'ozone à leur neuvième réunion⁴;
- b) D'élaborer un plan d'action à court terme tenant compte des besoins les plus urgents du Système mondial d'observation de l'ozone et faisant le meilleur usage possible des ressources dont dispose le Fonds d'affectation spéciale;
- c) D'assurer le contrôle de la qualité de chacun des projets élaborés au titre du Fonds d'affectation spéciale, en s'attachant à assurer un équilibre régional dans les projets financés par le Fonds et en déterminant les possibilités qui s'offrent en matière de financements complémentaires afin de maximiser les ressources du Fonds.

9. La décision prévoyait en outre que le comité consultatif serait composé au maximum de 10 membres, dont deux Coprésidents du Groupe de l'évaluation scientifique, les deux Coprésidents de la réunion des Directeurs de recherches sur l'ozone, un représentant du Secrétariat de l'ozone, et au maximum cinq scientifiques et experts compétents en matière d'observation de l'ozone, plus un représentant de l'OMM en qualité d'observateur, constituant autant que possible un mélange équilibré de représentants des différentes régions géographiques et des deux sexes. Les réunions du comité se tiendraient par voie électronique ou en marge d'autres réunions pertinentes.

10. En réponse à la demande formulée par les Parties, le Comité consultatif pour le Fonds d'affectation spéciale a été créé⁵ et s'est réuni trois fois : en marge de la vingt-septième Réunion des Parties au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, à Dubaï le 31 octobre 2015; en marge de la vingt-huitième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, à Kigali le 9 octobre 2016; et en marge de la dixième réunion des Directeurs de recherches sur l'ozone à Genève, le 27 mars 2017. Il est prévu qu'une quatrième réunion se tienne par téléconférence avant la onzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne.

11. Conformément à son mandat, et compte tenu du paragraphe 3 de la décision X/2⁶, au moment de l'élaboration de la présente note, le Comité consultatif avait examiné l'état des activités désignées comme devant en priorité bénéficier d'un financement lors de la neuvième réunion des Directeurs de recherches sur l'ozone ainsi que des propositions de projet soumises pour financement en réponse à l'invitation formulée dans ce sens par le Secrétariat de l'ozone en 2016 à l'intention des pays en développement ou en transition. Les conclusions de l'évaluation du Comité figurent à la section C ci-dessous. En outre, le Comité a élaboré une stratégie à long terme et un plan à court terme pour le Fonds d'affectation spéciale qui figurent à la section E de la présente note ainsi que dans l'annexe.

12. Le mandat du comité, élaboré et adopté à sa deuxième réunion en octobre 2016, peut être consulté sur le site Web du Secrétariat de l'ozone⁷.

B. État du Fonds d'affectation spéciale

13. Conformément au mémorandum d'accord conclu entre le Secrétariat de l'ozone et l'Organisation météorologique mondiale, la Conférence des Parties à la Convention de Vienne a prié le Secrétariat dans la décision X/3, de continuer d'inviter les Parties et les organisations internationales compétentes, le cas échéant, à apporter des contributions financières et/ou en nature à des projets bien

⁴ <http://conf.montreal-protocol.org/meeting/mop/cop10-mop26/presession/English/COP-10-2-Add-1-MOP-26-2-Add-1E.pdf>.

⁵ La composition actuelle du Comité consultatif est disponible sur le site du Secrétariat de l'ozone à l'adresse : <http://ozone.unep.org/en/advisory-committee-vienna-convention-trust-fund-research-and-systematic-observation>.

⁶ Décision X/2, par. 3 : « D'accorder la priorité aux activités de renforcement des capacités, en particulier aux projets qui doivent en priorité bénéficier d'un financement du Fonds général d'affectation spéciale destiné à financer des activités de recherche et d'observations systématiques au titre de la Convention de Vienne, relatives à l'inter-étalonnage des instruments, à la formation des utilisateurs d'instruments et à l'augmentation de la quantité de données d'observation sur l'ozone, notamment par la relocalisation des instruments Dobson disponibles ».

⁷ <http://ozone.unep.org/sites/ozone/files/pdfs/Terms-of-reference-for-the-Advisory-Committee-of-the-Trust-Fund.pdf>.

définis et dotés d'un budget précis élaborés au titre du Fonds d'affectation spéciale. En conséquence, en 2016, le Secrétariat a invité les Parties à apporter des contributions destinées à des activités précises qui avaient été examinées et classées par ordre de priorité par le Comité consultatif. À la présente réunion, les Parties souhaiteront peut-être examiner l'état du Fonds d'affectation spéciale et les activités pour lesquelles un financement a été demandé mais non encore approuvé par le Comité dû au manque de fonds, et éventuellement faire des contributions volontaires.

14. L'état du Fonds d'affectation spéciale, de sa création en 2003 jusqu'au 30 septembre 2017, est décrit dans le tableau ci-après. En résumé, le montant total des recettes du Fonds d'affectation spéciale à ce jour, en comptant les contributions versées par 11 Parties, la contribution annoncée par une Partie en septembre 2017, les intérêts et le gain de change, s'élève à 355 381 dollars. Le montant total des sorties de fonds, en comptant les dépenses et avances pour les activités approuvées (achevées et prévues), s'élève à 244 736 dollars. En outre, un montant de 82 345 dollars a été engagé (mais non encore décaissé) pour les activités prévues en 2017 et 2018. Si l'on tient compte de ces sorties de fonds, le Fonds d'affectation spéciale dispose actuellement d'un solde de 28 300 dollars pour appuyer de potentielles activités futures.

**État du Fonds général d'affectation spéciale destiné à financer des activités de recherche et d'observations systématiques au titre de la Convention de Vienne
au 30 septembre 2017 (en dollars des États-Unis)**

<i>Partie</i>	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	<i>30 septembre 2017</i>	<i>Total</i>
Afrique du Sud					30 000	30 000										60 000
Andorre									5 557							5 557
Australie													28 011			28 011
Espagne			6 306	6 035												12 341
Estonie				2 000												2 000
Finlande	5 700	6 138	-			7 776	6 603	6 050	7 190		5 498	4 535		6 276		55 766
France							29 600			5 020				9 956	9 605	54 181
Kazakhstan		1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	292	1 500			2 069					11 361
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord		17 538				23 449										40 987
Suisse					20 677										15 856 ^b	36 533
Tchéquie				8 000		10 000										18 000
Total partiel	5 700	25 176	7 806	17 535	52 177	72 725	36 495	7 550	12 747	5 020	7 567	4 535	28 011	16 232	25 461	324 737
Intérêts créditeurs	16	431	911	2 757	5 494	7 326	4 686	1 597	1 844	1 082	765	693	201	781	259	28 843
Gain/(perte) de change						196	2 989	7 013	(7 013)	(2 272)	(865)	(81)	1 449	(342)	727	1 801
Total partiel	16	431	911	2 757	5 494	7 522	7 675	8 610	(5 169)	(1 190)	(100)	612	1 650	439	986	30 644
Total des recettes																355 381
Moins dépenses ^a (pour activités achevées)		(16 950)		(18 193)			(26 839)		(40 903)				(14 544)	(29 373)	(20 279)	(167 081)
Moins avances ^a (pour activités prévues)															(77 655)	(77 655)
Total des sorties de fonds																(244 736)
Moins fonds engagés pour activités prévues																(82 345)
Solde disponible																28 300

^a Ce chiffre comprend 13 % de dépenses d'appui au programme.

^b Une annonce de contribution de 15 000 euros a été faite en septembre 2017. L'équivalent en dollars des États-Unis repose sur le taux de change opérationnel pratiqué par l'ONU en septembre 2017 (0,946).

C. Activités et coûts connexes

15. Depuis sa création en 2003, le Fonds d'affectation spéciale a fourni un appui à 14 activités, dont :

- a) Neuf activités parachevées en août 2017;
- b) Quatre activités qui, lors de la neuvième réunion des Directeurs de recherches sur l'ozone, avaient été placées sur la liste des activités à financer en priorité et devraient être réalisées en 2017 et 2018;
- c) Une nouvelle activité incluse dans une proposition de projet soumise en 2016, qui devrait être réalisée pendant le deuxième semestre de l'année 2017.

16. Les Parties souhaitent peut-être noter que les Directeurs de recherches sur l'ozone à leur neuvième réunion en 2014, avaient sélectionné huit activités devant bénéficier d'un financement prioritaire, dont une avait par la suite été annulée⁸. Les sept autres activités sont les activités 6, 8 et 9, qui ont été menées à bien et sont décrites à la section C-1 ci-dessous, et les activités 10, 11, 13 et 14, qui sont prévues et sont décrites à la section C-2.

17. Les Parties souhaitent peut-être aussi noter qu'en réponse à l'invitation adressée par le Secrétariat de l'ozone à tous les pays en développement ou en transition leur demandant de soumettre des propositions de projet en vue d'un financement au titre du Fonds d'affectation spéciale, huit propositions ont été reçues à ce jour – six en 2016 et deux en 2017. Au moment de l'élaboration du présent document, le Comité consultatif avait examiné attentivement les six propositions présentées en 2016 et fourni à leurs auteurs des informations en retour, y compris, dans certains cas, des demandes d'éclaircissements. Les fonds disponibles pour appuyer ces activités étant extrêmement limités, le Comité a approuvé le financement d'un seul élément d'une proposition de projet, comme indiqué sous c) plus haut (également présenté au titre de l'activité 12 ci-dessous). Les sept autres activités sont actuellement examinées par le Comité, dans l'attente que des fonds soient disponibles et que des éclaircissements supplémentaires soient fournis en réponse aux demandes adressées à certains auteurs.

18. Toutes les activités susmentionnées, ainsi que les dépenses qui leur sont associées, sont présentées ci-après. Une liste des activités, dont un résumé de celles menées à bien à ce jour, est également disponible sur le site Web du Secrétariat de l'ozone⁹.

1. Activités menées à bien

19. Les neuf activités menées à bien à ce jour, sont énumérées ci-après, au même titre que les dépenses occasionnées (y compris les frais administratifs)¹⁰. Les activités financées par le biais d'accords conjoints sont présentées ensemble.

Activité 1 : Intercomparaison des instruments Dobson à Dahab (Égypte), 23 février-12 mars 2004 (16 950 dollars).

Activités 2 et 3 : Étalonnage de l'instrument Brewer n° 116 à Bandung (Indonésie), 5-9 septembre 2006, et étalonnage de l'instrument Brewer n° 176 à Katmandou (Népal), 20-26 septembre 2006 (18 193 dollars).

Activité 4 : Intercomparaison des instruments Dobson à Irene (Afrique du Sud), 12-30 octobre et 15-26 novembre 2009 (26 839 dollars).

Activité 5 : Atelier sur la qualité des données du réseau d'ozone total à Hradec Králové (Tchéquie), 14-18 février 2011 (40 903 dollars).

Activités 6 et 7 : Relocalisation de l'instrument Dobson n° 14 [précédemment déployé à Tromsø (Norvège)] à Tomsk (Fédération de Russie) et stages de formation Dobson à Hradec Králové (Tchéquie), 7-14 avril 2015, et à Amberd (Arménie), 28 septembre-4 octobre 2015 (14 544 dollars).

⁸ L'activité annulée concernait la relocalisation des instruments d'observation Dobson d'Arosa (Suisse) à Nairobi; le projet a été abandonné lorsqu'il est apparu que transporter les instruments de la Suisse au Kenya coûterait plus cher que de les fabriquer au Kenya.

⁹ <http://ozone.unep.org/en/activities-under-vienna-convention-trust-fund-research-and-systematic-observation>.

¹⁰ L'absence de nouvelles activités entre 2011 et 2015 était due au fait que la réparation et rénovation des instruments Dobson devant être relocalisés a pris du temps.

Activité 8 : Campagne d'intercomparaison des instruments Dobson pour l'Asie, accueillie par l'Agence japonaise de météorologie à Tsukuba (Japon), 7-25 mars 2016 (29 373 dollars).

Activité 9 : Campagne d'intercomparaison des instruments Dobson pour l'Australie et l'Océanie, accueillie par le Bureau météorologique australien à Melbourne (Australie), 13-24 février 2017 (20 279 dollars).

Dépenses totales : 167 081 dollars

2. Activités prévues

20. Les activités dont le financement a été approuvé par le Comité consultatif et dont la mise en œuvre devrait intervenir en 2017 et 2018 s'articulent comme suit : quatre activités inscrites sur la liste des activités devant en priorité bénéficier d'un financement à la neuvième réunion des Directeurs de recherches sur l'ozone en 2014 (activités 10, 11, 13 et 14), pour un coût total de 140 000 dollars, et une nouvelle activité incluse dans une proposition de projet soumise en 2016 (activité 12), pour un coût de 20 000 dollars. Ainsi, le montant total des fonds alloués à ces cinq activités prévues s'élève à 160 000 dollars, sur lesquels 77 655 dollars ont déjà été avancés. Ces activités, au même titre que les fonds alloués ou requis et, le cas échéant, les avances versées, y compris les dépenses d'appui au programme, sont énumérées ci-après :

Activité 10 : Campagnes d'intercomparaison pour l'Afrique du Nord et l'Afrique australe. La campagne pour l'Afrique du Nord se déroulera à El Arenosillo (Espagne) du 4 au 15 septembre 2017, sous les auspices de l'Agence météorologique nationale espagnole. La campagne pour l'Afrique australe se déroulera à Irene (Afrique du Sud) en septembre-octobre 2018 sous les auspices du Service météorologique sud-africain.

Montant total des fonds alloués aux campagnes pour l'Afrique du Nord et l'Afrique australe : 50 000 dollars.

Fonds avancés pour la campagne de l'Afrique du Nord : 37 655 dollars.

Activité 11 : Stage de formation à la réalisation de mesures de l'ozone à l'aide d'un instrument Brewer, parallèlement à une réunion d'un groupe d'utilisateurs des instruments Brewer qui aura lieu à Sydney (Australie) du 4 au 9 septembre 2017.

Fonds alloués : Le budget de la réunion (40 000 dollars) sera partagé entre le Fonds d'affectation spéciale pour la Convention et le Fonds d'affectation spéciale Brewer (Canada), ce qui correspond à une contribution de 20 000 dollars de la part du Fonds de la Convention.

Fonds avancés : 20 000 dollars.

Activité 12 : Proposition de projet conjoint OMM/GAW et SHADOZ : Expériences d'intercomparaison de la sonde ozone Jülich 2017, qui se tiendra à Jülich (Allemagne) du 9 au 20 octobre et du 23 octobre au 3 novembre 2017.

Fonds requis : 42 660 dollars; fonds approuvés et avancés : 20 000 dollars¹¹.

Activité 13 : Campagne d'intercomparaison Dobson pour l'Amérique latine et les Caraïbes, qui se tiendra à Buenos Aires du 13 novembre au 1^{er} décembre 2017 sous les auspices du Service météorologique national argentin.

Fonds alloués : 50 000 dollars.

Activité 14 : Relocalisation de l'instrument Dobson no 8 [antérieurement déployé à Spitsbergen (Norvège), et propriété de l'Institut polaire norvégien] à Singapour, après réparation et étalonnage en Allemagne, et envoi de l'instrument Dobson n° 7, actuellement à Singapour et hors service, en Allemagne pour réparation. Ces activités devraient avoir lieu durant le deuxième semestre de l'année 2017.

Fonds alloués : 20 000 dollars.

Montant total des fonds alloués : 160 000 dollars.

Montant total des fonds avancés : 77 655 dollars.

¹¹ Du fait de l'absence de fonds, le Comité consultatif n'a pu approuver que 20 000 dollars sur le montant total de 42 660 dollars requis au titre de cette proposition de projet. Le montant approuvé permettra de couvrir les frais de voyage d'un certain nombre d'experts de pays en développement participant à la campagne.

3. Autres propositions de projet présentées en 2016 et 2017

21. Comme indiqué plus haut, sur les huit propositions de projet présentées en 2016 et 2017, le Comité consultatif n'a été en mesure d'approuver le financement que d'un seul élément d'une proposition de projet, correspondant à l'activité 12 ci-dessus. Les sept autres propositions sont énumérées ci-dessous, au même titre que les fonds requis :

2016

a) **Bélarus** : Préparation et conduite de sessions d'intercomparaison de trois instruments mis au point et actuellement en service au Centre national de surveillance, de recherche et d'éducation de l'Université d'État du Bélarus, pour surveiller l'ozone total et le rayonnement ultraviolet dans le pays. Fonds requis : 50 000 dollars;

b) **Équateur** : Mise en œuvre du projet Ecuadorian Highlands Ozonesondes (ECHOZ). Fonds requis : 49 824 dollars;

c) **Kenya** : Renforcement des capacités de gestion des données et d'étalonnage des instruments. Fonds requis : 49 985 dollars;

d) **Oman** : Mesure des variations diurnes et saisonnières de l'ozone pour améliorer l'état des connaissances en vue de réaliser des estimations des tendances de l'ozone : étude de cas sur Oman. Fonds requis : 50 000 dollars;

e) **Togo** : Construction et équipement d'un laboratoire pour la mesure continue de la couche d'ozone stratosphérique et de l'ozone atmosphérique. Fonds requis : 40 000 dollars;

2017

f) **Comores** : Projet concernant la création d'un observatoire de l'ozone aux Comores. Fonds requis : 72 823 dollars¹²;

g) **Kirghizistan** : Appui technique, échange d'informations pour la surveillance atmosphérique sur les rives du lac d'altitude Issyk-Kul (latitude : 42.60°N; longitude 77.00°E; altitude : 1 650 mètres). Fonds requis : 48 000 dollars.

Montant total des fonds requis pour les projets ci-dessus : 360 632 dollars.

22. Le Comité consultatif a fourni un retour d'informations à toutes les Parties qui ont présenté des propositions en 2016 et il a demandé d'autres éclaircissements à certaines d'entre elles (à savoir Bélarus, Équateur, Oman et Togo). À ce jour, trois Parties ont communiqué leurs réponses (Bélarus, Équateur et Togo) et attendent maintenant que le Comité poursuive son examen. Les deux propositions reçues en 2017, inscrites sous f) et g) ci-dessus, seront examinées par le Comité à sa prochaine réunion, qui se tiendra avant la onzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne. Tous les auteurs ont été informés du fait que leurs projets seront évalués par le Comité consultatif mais que la décision relative au financement dépendra de la disponibilité des ressources.

D. Principaux points concernant la disponibilité des fonds

23. Sur la base des informations fournies dans les sections B et C ci-dessus, les messages clefs concernant l'état du Fonds d'affectation spéciale et les activités relevant de sa compétence peuvent se résumer comme suit :

a) Le montant total des recettes du Fonds d'affectation spéciale de 2003 au 30 septembre 2017 (soit 14 ans et 9 mois), en tenant compte tenu des contributions versées par 11 Parties, de la contribution annoncée par une Partie en septembre 2017, ainsi que des intérêts et du gain de change, s'élevait à 355 381 dollars;

b) Le montant total des décaissements du Fonds d'affectation spéciale pour les activités menées à bien au cours de cette même période s'élevait à 167 081 dollars, ce qui correspondait aux dépenses encourues pour neuf activités. Six des activités menées à bien comportaient l'étalonnage et l'intercomparaison des instruments Brewer ou Dobson de 15 pays en développement ou en transition, tandis que les trois autres activités consistaient en un atelier d'archivage des données, un cours de formation Dobson et la relocalisation d'un instrument Dobson impliquant 21 pays en développement ou en transition. Au total, 31 pays développés, en développement ou à économie en transition ont participé à des activités appuyées par le Fonds d'affectation spéciale;

¹² Les Comores ont indiqué que le coût de la mise en œuvre des activités prévues dans leur proposition de projet est de 60 585 euros. L'équivalent en dollars des États-Unis repose sur le taux de change opérationnel pratiqué par l'ONU en septembre 2017 (1,202).

c) Quatre autres activités placées sur la liste des activités devant en priorité bénéficier d'un financement à la neuvième réunion des Directeurs de recherches sur l'ozone, représentant au total 140 000 dollars, ont été approuvées pour financement par le Comité consultatif et devraient être mises en œuvre en 2017 et 2018. Elles comportent trois campagnes d'intercomparaison Dobson – une couvrant l'Afrique du Nord, une autre l'Afrique australe et une autre encore l'Amérique latine et les Caraïbes – un cours de formation Brewer et la relocalisation d'un instrument Dobson;

d) Une activité comprise dans l'une des huit nouvelles propositions de projet présentées en 2016 et 2017 a été approuvée pour financement par le Comité consultatif, pour un montant de 20 000 dollars. Le projet concerne une campagne d'intercomparaison de sondes pour l'ozone impliquant la participation de plusieurs experts originaires de pays en développement. Les ressources approuvées seront utilisées pour couvrir les frais de voyage des experts;

e) Après déduction du montant total des décaissements destinés aux activités achevées (167 081 dollars) et du montant total des fonds alloués aux cinq activités approuvées susmentionnées (160 000 dollars) du montant total des recettes du Fonds d'affectation spéciale (355 381 dollars), le solde disponible pour les activités d'appui s'élève à 28 300 dollars;

f) Le montant total requis pour les sept autres nouvelles propositions de projet présentées en 2016 et 2017 s'élève à 360 632, sachant toutefois que le Comité consultatif n'a pas encore terminé son examen critique desdites propositions.

24. Eu égard aux ressources très limitées dont dispose le Fonds d'affectation spéciale, son fonctionnement et sa performance peuvent, en termes financiers, être considérés comme modestes. Pourtant, les activités menées au fil des ans se sont avérées importantes et efficaces, et elles ont donné des résultats positifs pour la poursuite et le renforcement des observations systématiques à l'échelle mondiale. Même s'il a été possible d'appuyer toutes les activités désignées par les Directeurs de recherches sur l'ozone à leur neuvième réunion comme devant en priorité bénéficier d'un financement, le solde disponible dans le Fonds d'affectation spéciale n'est pas suffisant pour couvrir le coût des propositions de projet présentées en 2016 et 2017, ni d'aucune proposition qui pourrait être présentée à l'avenir. La Conférence des Parties souhaitera peut-être examiner la situation et prendre les décisions voulues.

E. Stratégie à long terme et plan d'action à court terme pour le Fonds d'affectation spéciale

25. Comme indiqué plus haut, conformément à son mandat énoncé dans la décision X/3, le Comité consultatif a mis au point une stratégie à long terme et un plan d'action à court terme pour le Fonds d'affectation spéciale à la lumière de ses objectifs fondamentaux, lesquels ont été réitérés par les Directeurs de recherches sur l'ozone à leur dixième réunion.

26. Dans sa stratégie à long terme pour le Fonds d'affectation spéciale, présentée dans l'annexe à la présente note, le Comité a souligné qu'il fallait assurer le renforcement et la durabilité du Fonds, compte tenu de son importance dans le suivi de l'état de la couche d'ozone et de sa reconstitution attendue. Le Comité s'est en outre dit préoccupé par l'état actuel du système de surveillance et il a défini certaines mesures qui pourraient être prises pour améliorer le système dans les trois domaines clefs suivants :

a) Recensement des lacunes et des besoins en matière de suivi et de recherche, et élaboration d'un plan de mobilisation des ressources;

b) Analyse de l'usage de nouveaux instruments, et promotion de la coopération avec les institutions et programmes pertinents ainsi que de l'appui qu'ils fournissent;

c) Établissement de règles de base pour les demandes de fonds adressées au Fonds d'affectation spéciale.

27. En ce qui concerne l'élaboration d'un plan d'action à court terme, le Comité a retenu les actions suivantes :

a) Élaboration d'un document qui recense les lacunes et les besoins en matière de recherche et d'observations systématiques et qui serve de base à l'action future;

b) Nomination d'un sous-groupe du Comité consultatif, composé d'un représentant de l'OMM et de deux membres du Comité, chargé de consigner les réalisations du Fonds d'affectation spéciale à ce jour dans les domaines de la recherche et des observations systématiques;

c) Recensement de possibles sources de financement autres que les contributions volontaires versées par les Parties;

d) Retour d'information sur les propositions reçues, et financement partiel de l'une des activités figurant dans les propositions présentées en 2016.

28. Comme indiqué dans la section C ci-dessus, le Comité a déjà fourni des informations en retour concernant la plupart des propositions de projet reçues à ce jour et décidé de financer une activité incluse dans l'une des propositions. Le dernier élément du plan d'action à court terme a donc déjà largement été mis en œuvre. Les éléments restants ont trait aux actions énumérées au titre du premier élément de la stratégie à long terme.

F. La voie à suivre

29. Au cours de la présente réunion, la Conférence des Parties à la Convention de Vienne est appelée à examiner l'état du Fonds d'affectation spéciale et les travaux du Comité consultatif, notamment sa stratégie à long terme et son plan d'action à court terme pour le Fonds d'affectation spéciale, ainsi qu'à adopter une décision sur la voie à suivre, en tenant compte du fait qu'une décision devra également être prise sur la question de savoir s'il convient ou non de prolonger le Fonds d'affectation spéciale au-delà de 2019.

Annexe

Stratégie à long terme du Fonds général d'affectation spéciale destiné à financer des activités de recherche et d'observations systématiques au titre de la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone

A. Importance du Fonds général d'affectation spéciale pour la recherche et les observations systématiques au titre de la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone

1. Le Fonds général d'affectation spéciale destiné à financer des activités de recherche et d'observations systématiques au titre de la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone (le « Fonds d'affectation spéciale ») a été créé pour améliorer l'acquisition des données d'observations de la stratosphère requises, pour encourager la recherche et le développement dans le domaine de l'ozone chez les Parties visées au paragraphe 1 de l'article 5 (Parties visées à l'article 5) et dans les pays en transition, et pour renforcer les capacités scientifiques dans ces pays. Les activités bénéficiant d'un appui ont toujours été menées en étroite collaboration avec des scientifiques dans les Parties non visées au paragraphe 1 de l'article 5 (Parties non visées à l'article 5) et ont permis l'obtention de données provenant de zones géographiques rattachées aux Parties visées à l'article 5, ainsi que l'amélioration de leurs connaissances scientifiques concernant la couche d'ozone.
2. L'essentiel des activités mises en œuvre à ce jour ont porté sur le développement de la capacité scientifique des Parties visées à l'article 5 et des pays en transition à mesurer les niveaux de la couche d'ozone depuis des emplacements bien situés et bien équipés sur leur territoire, et à garantir que les mesures soient de la meilleure qualité possible, grâce à des étalonnages et des ateliers. Les informations tirées de ces activités ont aidé les mesures au sol de la colonne d'ozone, qui constituent l'un des deux piliers de la mesure de l'ozone stratosphérique, l'autre étant les mesures satellitaires.
3. Malgré une quantité très limitée de ressources (environ 340 000 dollars) depuis sa création en 2003, le Fonds d'affectation spéciale a facilité :
 - a) L'étalonnage et l'intercomparaison des instruments de mesure de l'ozone (Dobson et Brewer) dans 15 pays;
 - b) Des ateliers et cours de formation à l'intention de 21 pays en transition et visés à l'article 5;
 - c) La relocalisation des spectromètres Dobson (référence de validation satellitaire) dans un pays.
4. En dépit des travaux accomplis au titre du Fonds d'affectation spéciale, les observations actuellement effectuées dans les régions où se trouvent les Parties visées à l'article 5, notamment les tropiques, sont insuffisantes. La gravité du problème est exacerbée par le fait que la reconstitution de la couche d'ozone est considérablement affectée par les changements climatiques, et les régions tropicales jouent un rôle déterminant dans les changements climatiques et la régénération de la couche d'ozone.
5. Outre l'action mondiale entreprise par la totalité des 197 Parties au Protocole de Montréal pour remédier à l'appauvrissement de la couche d'ozone, les scientifiques continuent d'insister sur l'importance d'un suivi rigoureux des changements dans la couche d'ozone et du recul des substances appauvrissant la couche d'ozone, pour garantir que la couche d'ozone se régénère comme prévu dans le cadre des mesures au titre du Protocole de Montréal.
6. Eu égard à ce qui précède, il est absolument nécessaire d'appuyer et de renforcer la contribution des Parties visées à l'article 5 et des pays en transition aux connaissances scientifiques et observations sur la couche d'ozone. Les étalonnages, les intercomparaisons et les relocalisations d'instruments de surveillance, ainsi que les activités de renforcement des capacités, jouent un rôle crucial. Ces activités permettent non seulement d'améliorer la disponibilité des données mondiales et, partant, les résultats des travaux de recherche, mais elles permettent aussi aux Parties visées à l'article 5 et aux pays en transition de contribuer à la science de l'ozone et à la reconstitution de la couche d'ozone sur un pied d'égalité avec les Parties non visées à l'article 5.

B. Avantages d'un Fonds d'affectation spéciale renforcé

7. Les bénéficiaires du Fonds d'affectation spéciale ne se limitent pas au seul personnel scientifique émergent des Parties visées à l'article 5 et des pays en transition, mais incluent aussi l'ensemble des scientifiques et des décideurs, qui seront mieux à même de suivre les résultats des actions qu'ils auront décidées. Au nombre des avantages attendus figurent notamment :

- a) Renforcement des compétences et capacités dans les domaines de la recherche et des observations systématiques dans les Parties visées à l'article 5 et dans les pays en transition, et meilleure intégration de leurs scientifiques au sein de la communauté scientifique mondiale;
- b) Amélioration de la prise de décisions fondée sur des données scientifiques aux niveaux national et international, grâce à la participation de scientifiques provenant tant des Parties visées à l'article 5 que des Parties non visées à l'article 5;
- c) Meilleure information à l'appui de diverses activités scientifiques internationales, comme le Programme de Veille de l'atmosphère globale de l'Organisation météorologique mondiale;
- d) Validation croisée au sol des tendances dans la mesure des données satellitaires des propriétés de la couche d'ozone.

C. Principaux éléments de la stratégie à long terme

8. Le système de surveillance de l'ozone repose sur deux grands piliers : les mesures satellitaires pour une couverture mondiale et les mesures au sol pour la stabilité à long terme, ainsi que pour la validation croisée des différentes missions satellites. Compte tenu des conclusions des Directeurs de recherches sur l'ozone à leur dixième réunion et des objectifs du Fonds d'affectation spéciale, il est nécessaire de disposer de données à long terme concernant les niveaux d'ozone, les températures et la composition (s'agissant en particulier des substances qui appauvrissent la couche d'ozone et autres substances apparentées) de la couche d'ozone. Malheureusement, les observations au sol sont en baisse et certaines stations sont en fait en train de fermer, même dans les pays non visés à l'article 5. Cela montre que le système de surveillance de l'ozone se fragilise et pourrait même s'effondrer si un trop grand nombre de stations de surveillance disparaissaient.

9. Les stations au sol qui mesurent l'ozone et autres paramètres connexes sont considérablement utiles, non seulement pour surveiller la couche d'ozone pendant la période cruciale de récupération consécutive aux dégâts entraînés par les substances qui appauvrissent la couche d'ozone, mais aussi pour obtenir des informations sur le climat et la qualité de l'air.

10. Qui plus est, la surveillance et recherche concernant le rayonnement ultraviolet n'a pas été aussi bien représentée que les mesures de l'ozone dans les activités appuyées par les modestes fonds dépensés au titre du Fonds d'affectation spéciale.

11. La surveillance de la couche d'ozone et du rayonnement ultraviolet sont des activités de longue durée. Il importe donc que toute activité qui débouche sur un flux de données pertinentes puisse être menée à long terme de manière viable. Il est essentiel, pour garantir des données de qualité qui soient utiles à long terme, de prêter une grande attention à l'étalonnage des instruments et à la formation des opérateurs.

12. À la lumière de ces observations, le Comité consultatif suggère le plan suivant pour la mise en place d'une stratégie à long terme pour le Fonds d'affectation spéciale, qui couvre trois grands domaines d'action :

Premier domaine : recensement des lacunes et des besoins en matière de suivi et de recherche, et élaboration d'un plan de mobilisation des ressources

- Procéder à un examen critique des progrès réalisés au titre du Fonds d'affectation spéciale à ce jour pour mesurer le rapport coût-efficacité du programme : évaluer ce qui a été acquis en échange des ressources dépensées, et déterminer quelle quantité de données et informations ont été transmises au Centre mondial des données sur l'ozone et le rayonnement ultraviolet et autres sites officiels/internationaux de stockage de données.
- Formuler des scénarios qui prévoient différents niveaux d'observations fonctionnelles au sol de la stratosphère (ozone, température et composition) : étudier l'éventail complet des possibilités sans tenir compte des ressources requises et établir la liste des activités prioritaires.
- Recenser les lacunes dans les activités de recherche à l'échelle mondiale en mettant en exergue ce qui est nécessaire sur la base des conclusions et recommandations des Directeurs de recherches sur l'ozone à leur dixième réunion.

- Élaborer un plan pour l'obtention de ressources destinées au Fonds d'affectation spéciale versées par les Parties non visées à l'article 5, et étudier les possibilités d'obtention de ressources provenant de sources autres que les contributions volontaires des Parties, y compris les contributions d'agences spatiales et de centres satellitaires, d'institutions scientifiques et philanthropiques et d'institut de recherche, d'organismes des Nations Unies, d'institutions financières internationales et du secteur privé.

Deuxième domaine : analyse de l'usage des nouveaux instruments, et promotion de la coopération avec les institutions et programmes pertinents et de l'appui qu'ils fournissent

- Analyser l'usage des nouveaux instruments de surveillance de l'ozone total¹³ dans le cadre d'une utilisation parallèle des instruments pendant une période d'au moins deux ans, en vue de progressivement remplacer les instruments Dobson vieillissants : la transition vers de nouveaux instruments pourrait s'avérer rentable et permettre des diagnostics à distance ainsi que la rectification des systèmes de mesure, la surveillance de la pollution atmosphérique et le déploiement d'un plus grand nombre d'instruments.
- Promouvoir les relations avec la communauté scientifique, en particulier la Commission internationale de l'ozone, les Processus stratosphériques et leur influence sur le climat, et le Projet international d'étude de la chimie de l'atmosphère du globe, pour renforcer les capacités et l'apport de connaissances.
- Étudier la possibilité d'obtenir un appui pour renforcer la synergie entre les différents réseaux comme la Veille de l'atmosphère globale, le réseau NDAAC pour la détection de changements dans la composition de l'atmosphère et le Réseau aérologique de référence du SMOC (Système mondial d'observation du climat).
- Collaborer avec la communauté pour la protection de la couche d'ozone et la lutte contre les changements climatiques afin que l'ozone stratosphérique soit défini comme « variable climatique essentielle » prioritaire¹⁴. Cela pourrait être fait en coopération avec la Commission internationale de l'ozone.

Troisième domaine : établissement de règles de base pour les demandes de fonds adressées au Fonds d'affectation spéciale

- Les règles de base régissant les demandes d'appui adressées au Fonds d'affectation spéciale pourraient notamment inclure :
 - a) Demander aux auteurs de ne soumettre que des activités destinées à combler les lacunes recensées par le Comité consultatif sur la base des recommandations des Directeurs de recherches sur l'ozone;
 - b) Demander aux auteurs de procéder à des contributions en nature (par exemple, assurer 30-40 % des coûts) afin de partager les coûts des projets;
 - c) Demander aux auteurs de démontrer comment leurs activités seraient maintenues une fois les ressources du Fonds d'affectation spéciale utilisées (c'est-à-dire leur demander de considérer le Fonds comme fournissant un forfait de lancement uniquement, et non un appui à long terme);
 - d) Demander aux auteurs qu'ils mettent à profit les activités existantes dans leur pays et région pour mener à bien l'activité proposée;
 - e) Demander aux auteurs de démontrer la manière dont l'activité s'appuie sur les activités préexistantes, le cas échéant.

¹³ Par exemple, les instruments modernes fondés sur un dispositif à transfert de charge (DTC), les mini-SAOZ (Système D'Analyse par Observations Zénithales) ou la technique de spectrométrie d'absorption optique différentielle multi-axe (MAX-DOAS) pour mesurer le contenu total et la courbe de répartition d'ozone.

¹⁴ Le concept de variables climatiques essentielles a été conçu par le Système mondial d'observation du climat, créé sous les auspices des organismes des Nations Unies et du Conseil international pour la science, pour aider à assurer la disponibilité des observations systématiques du climat et à quantifier le succès des politiques climatiques et environnementales. Pour plus d'information sur les variables climatiques essentielles, voir : http://unfccc.int/files/science/workstreams/systematic_observation/application/pdf/gcos_ip_10oct2016.pdf.